

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 143 - VENTE DU CHÂTEAU LAMEIGNERE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

La ville d'Orthez/Sainte-Suzanne est propriétaire du Château Lameignère situé 9 avenue Francis Jammes à Orthez, cadastré section AK n°60. Ce bâtiment a été occupé précédemment par l'école de musique puis par le centre de loisirs.

Ce bien n'est plus utilisé pour le service public depuis plusieurs années. Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur sa désaffectation, et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

L'ensemble proposé à la vente est cadastré section AK n° 60, d'une contenance de 92a10ca, tel que présenté sur le plan ci-annexé.

Cette emprise comprend le Château d'une surface plancher d'environ 811m² sur une emprise au sol d'environ 350 m².

Le service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques, dans son avis en date du 5 août 2022, a estimé la valeur vénale du bien à 500 000 €.

La société GARLABAN Ltd, représentée par Madame Barbara HENRI LASSUS et Monsieur Marc LASSUS, s'est positionnée par courrier en date du 15 novembre 2022 pour acheter cet ensemble pour un montant de 500 000 €.

Leur projet consiste à développer des activités s'adressant au monde agricole, au niveau régional et international. Les locaux du Château permettraient donc l'installation du siège social de la société.

Vu l'avis du service de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 5 août 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AK n° 60, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public et qu'elle n'est pas ouverte au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la société GARLABAN Ltd, représentée par Madame Barbara HENRI LASSUS et Monsieur Marc LASSUS, l'ensemble susvisé dans la présente délibération d'une superficie de 9 210 m² pour un montant de 500 000 € (hors frais de notaire) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le